



PROCES VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **du 1^{er} juillet 2020 à 17h30**

Etaient présents : Yvan CASSILI, Danielle GASSAN, Jean-Luc LANNEAU, Hélène PANSERI, Serge PHILIPPE, Alain SCHENCK, Raymond RIVIERE, Colette CHIRAC, Martine BLASCO, Jean-Michel BORIE, Jean-Jacques DEROSE, Sébastien CARBOU, Guy AGULLO, Alliance ZEHAF, Laetitia PHILIPPE

Absents excusés avec procuration : Corinne RAYNAUD, Laurence DOS SANTOS,

Absents : Danièle BOUREMEL, Paul QUINTON

Mme Colette CHIRAC a été désigné(e) secrétaire de séance

Considérant, que la liste des adjoints au maire élue lors du conseil municipal d'installation en date du 25 mai 2020 n'est pas conforme aux dispositions des articles L2122-7-2 et L2121-1 du CGCT, modifié par la loi 2019-1461 du 27/12/2019 art 29, qui disposent que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe parmi les membres du Conseil Municipal, les 5 adjoints au maire ont démissionné en date du 23 juin 2020.

Une nouvelle liste d'adjoints composée alternativement d'un candidat de chaque sexe parmi les membres du Conseil Municipal doit être élue. Les membres de la liste élue seront nommés Adjoints dans l'ordre de Présentation de la liste.

Un nouveau tableau du conseil municipal sera rédigé et annulera le tableau du conseil municipal en date du 25 mai 2020.

Une liste de 5 noms est proposée à l'assemblée dont la composition est la suivante :

- 1er adjoint : Jean-Luc LANNEAU
- 2ème adjoint : Danielle GASSAN
- 3ème adjoint : Serge PHILIPPE
- 4ème adjoint : Hélène PANSERI
- 5ème adjoint : Alain SCHENCK

Il est procédé à l'élection des adjoints sous la présidence du Maire, Monsieur Yvan CASSILI.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Au vu des résultats, la liste énumérée ci-dessus des 5 adjoints ayant obtenue la majorité absolue, est élue avec 15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 2 abstentions.
